



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.29/2007/51
13 avril 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules

Cent quarante-deuxième session
Genève, 26-29 juin 2007
Point 4.2.16 de l'ordre du jour provisoire

ACCORD DE 1958

Examen de projets d'amendement à des Règlements existants

Proposition de rectificatif 1 au complément 25 à la série 03 d'amendements
au Règlement n° 37 (Lampes à incandescence)

Communication du Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)

Le texte reproduit ci-après a été adopté par le Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) à sa cinquante-septième session. Il a été établi sur la base du document ECE/TRANS/WP.29/GRE/2006/34, sans modification. Il est transmis pour examen au WP.29 et à l'AC.1 (ECE/TRANS/WP.29/GRE/57).

Annexe 1, Feuille P13W/2, désignation CEI du culot

Remplacer «Culot PG18.5d» par «Culot PG18.5d-1».
